



A Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 23 octobre 2025

**Résolutions de Mme Denise Gemesio du 13 septembre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Denise Gemesio :
« Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 septembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Denise Gemesio « Infirmières scolaires : pour une meilleure reconnaissance du métier », le Conseil communal a adopté la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à digitaliser les dossiers des élèves, afin de s'assurer de leur meilleure conservation »

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à garantir des outils RH adaptés aux besoins de la profession, notamment en produisant un cahier des charges et en s'assurant que le pointage des heures permette d'enregistrer le travail effectué » ;

et les résolutions de Mme Maurane Vouga :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à mieux prendre en considération les besoins spécifiques des élèves des établissements spécialisés, notamment en prévoyant de la formation continue pour les infirmières et en s'assurant que celles-ci aient la disponibilité nécessaire » et

« Le Conseil communal invite la Municipalité à s'assurer que des moyens de suppléance efficaces soient renforcés, respectivement mis en place, en cas d'absence prolongée d'une infirmière ».

Réponses de la Municipalité

S'agissant de la digitalisation des dossiers médicaux des élèves, la Municipalité a jugé préférable de rejoindre le système précédemment mis en œuvre par l'autorité cantonale, par délégation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Une convention a été signée en été 2025 avec cette entité. En effet, ce logiciel appelé

« DiscoDispo » avait déjà été déployé dans le reste du canton. Il est rapidement apparu comme étant le plus adapté pour répondre aux besoins de la profession. Mis en œuvre à Lausanne en mai et juin 2025, il a été rendu opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2025. Les infirmiers et infirmières en milieu scolaire (IMS) lausannois-es sont aujourd'hui au bénéfice du même outil que leurs collègues du reste du canton. Cette solution favorise également les enfants scolarisés en cas de changement d'établissement scolaire, à Lausanne ou dans le canton. Leurs dossiers infirmiers peuvent ainsi les suivre aisément.

Les IMS lausannois-es sont aujourd'hui toutes et tous relié-e-s au système de timbrage adopté par la Ville de Lausanne. Comme tout système analogue, il comporte des avantages et des inconvénients. Il a cependant le mérite de permettre aux IMS de savoir clairement à quoi ils/elles en sont dans leurs différents quotas de jours travaillés, de vacances, d'heures optionnelles, etc.

Le Service de santé et de prévention (SSPR) a été autorisé par la Municipalité à se doter des ressources nécessaires pour renforcer les équipes. Toutes les mesures ont ainsi été prises pour que chacun des 15 établissements scolaires lausannois, qui comptent pour certains plusieurs bâtiments scolaires, soient dotés d'IMS en nombre et en horaires adaptés à leurs besoins.

Une même démarche a également été mise en œuvre que chaque établissement scolaire soit doté d'un médecin scolaire, tous spécialisés en pédiatrie. Les IMS sont donc dès la rentrée 2025-2026 épaulé-e-s par un médecin spécialiste. À cela s'ajoute le fait que la D^{re} Sarah Depallens, elle-même médecin et au bénéfice de toutes les formations, spécialisations et expériences requises, a été engagée comme cheffe de service dès le 1^{er} octobre 2025.

Les suppléances ont été mises en œuvre quand cela s'est avéré nécessaire. Le travail des deux infirmières responsables qui encadrent l'ensemble des IMS a également porté ses fruits, les différents colloques, partages d'informations et formations permettant ainsi à chacun-e de travailler en bonne collaboration réciproque au quotidien.

La Municipalité rappelle également que les bonnes conditions de travail offertes par la Ville aux IMS contribuent toujours à favoriser un intérêt certain au sein de la profession, notamment auprès des personnes ayant opté pour des spécialisations en pédiatrie. À ce jour, le service dispose ainsi du personnel nécessaire pour accomplir ses missions.

La Municipalité estime que la situation des IMS est aujourd'hui stable.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La directrice des finances et de la mobilité
Florence Germond



Le secrétaire
Simon Affolter